



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET D'EURE- ET- LOIR

**Arrêté n° 2015-07-10/69**

signé par Nicolas QUILLET,  
préfet d'Eure- et- Loir  
le 7 octobre 2015

28 - Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations -  
DDCSPP

Composition du Conseil citoyens des Clos - CHARTRES

## **Composition du conseil citoyen du quartier des Clos**

**Le Préfet d'Eure et Loir**  
**Officier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite.**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2143-1

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,

Vu le décret no 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu le "cadre de référence" des conseils citoyens

Vu la délibération n°2015-51 du 16 février 2015 de la commune de Chartres

Sur proposition de la secrétaire générale,

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> : Désignation des membres du conseil citoyen

Sont désignés membres du conseil citoyen des Clos de la ville de Chartres (quartier prioritaire de la Ville de Chartres QP 028002) :

#### \* collège des habitants : 10 représentants

Liste des membres titulaires volontaires :

Madame	Claire	BARON	4 Mail des Petits Clos 28000 Chartres
Madame	Eliane	EBOUTOU	2A rue Joseph Frantz 28000 Chartres
Madame	Anne-Marie	SALM	23 rue Louis Braille 28000 Chartres
Madame	Roselyne	ENAUULT	5 Mail des Petits Clos 28000 Chartres
Madame	Jamila	OUASTI	6 rue Joseph Frantz 28000 CHARTRES
Monsieur	Henry	DUROURE	3 Mail des petits Clos 28000 Chartres
Monsieur	Maurice	EHRARD	5 Mail des Petits apt 236 Clos 28000 Chartres
Monsieur	Khaled	NAHDI	7 avenue Louis Lumière 28000 CHARTRES
Monsieur	Jean Pierre	ROUAULT	25 rue du Dr Péan 28000 CHARTRES
Monsieur	David	NATIER	2 Mail des Petits Clos 28000 CHARTRES

#### \* collège des acteurs locaux : 11 représentants

Liste des membres titulaires :

Madame	Véronique	NOURY	4 Mail des Petits Clos 28000 Chartres	Auto-école des Petits Clos
Madame	Céline	PRIER	1 avenue François Mitterrand 28 000 Chartres	Ecole Maternelle Henri IV
Madame	Zeynep	KORKMAZ	3 Mail des petits Clos 28000 Chartres	Opticien Opticlos
Madame	Barbara	FOURMAS		Reckitt Benkuiser
Madame	Sophie	MIQUET		Novonordisk
Monsieur	Olivier	BOUTAUD	21 Beaulieu, Rue Charles Tellier 28000 Chartres	PUIG France S.A.S.

Monsieur	Samuel	LEMERCIER	23 rue des Bas-Bourgs 28000 Chartres	Chartres Habitat
Monsieur	Antonio	SALU	1 allée de Bretagne 28 000 CHARTRES	Communauté Africaine de Chartres (CAC)
Monsieur	Jean-Louis	BENARAB	15 rue du Soleil d'Or 28000 CHARTRES	Boxe Chartraine
Monsieur	Phillp	ADEGOROYE		Chartres Horizon Foot
Madame	Valentine	GOULAY	4 Mail des Petits Clos 28000 CHARTRES	Caract'Hair

**Article 2 :** Fonctionnement interne

Le conseil citoyen devra élaborer un règlement intérieur, s'inscrivant dans le cadre fixé par le contrat de ville, et précisant son rôle ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

**Article 3 :** Portage du conseil citoyen

Le conseil citoyen porté par une personne morale préexistante : la personne morale bénéficie alors des moyens alloués pour le conseil citoyen tels que prévus dans le contrat de ville. Elle doit alors prendre en charge le fonctionnement du conseil citoyen en s'engageant à respecter les principes du cadre de référence, en particulier celui relatif à l'indépendance du conseil. Le Préfet reconnaît à cette personne morale la qualité de structure porteuse du conseil citoyen.

**Article 4 :** Renouvellement

La durée du mandat des membres du conseil citoyen et les modalités de remplacement des membres démissionnaires sont définies par les partenaires du contrat de ville et inscrites dans celui-ci. Il pourra être prévu le renouvellement, total ou partiel, des membres du conseil citoyen, à l'occasion de l'actualisation, le cas échéant à trois ans, du contrat de ville.

**Article 5 :**

La secrétaire générale de la préfecture d'Eure-et-Loir et le maire de la ville de Chartres sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir et qui s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Chartres, le 7 octobre 2015

Le préfet,

Nicolas ~~QUILLET~~